



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 04 AU 09 SEPTEMBRE 2010

N° 124

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 7
INTERNATIONAL	8 - 10
A SAVOIR	11 - 12

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Les procureurs du roi ont entamé dernièrement une campagne de contrôle qui devrait porter sur plusieurs études notariales, à la suite des scandales successifs qui ont secoué la profession et montré l'implication de notaires dans des affaires douteuses.

06/09/2010

Le défilé des notaires devant la justice

« R.A, notaire à El Jadida, est toujours en cavale après s'être emparé de dizaines de millions de dirhams appartenant à ses clients. Il s'est évaporé dans la nature depuis plus d'une année. Après avoir déposé plainte, ses victimes se morfondent dans l'attente de le retrouver et avec l'infime espoir d'être remboursées. Un autre notaire toujours à El Jadida H.K, vient cette fois-ci d'être arrêté et traduit devant la justice, par la police judiciaire de la ville à la suite de plus de trente plaintes déposées auprès du procureur du Roi par des citoyens lésés qui ont fait appel à ses services pour différentes

affaires immobilières... Au moment de son arrestation, le montant raflé dépasse les quatre millions de dirhams qu'il n'est pas en mesure de rembourser, car il les a gaspillés, selon certains dans des jeux de hasard. Le projet de loi, qui abroge les dispositions du Dahir de 1925 réglementant la profession de notariat, vise à relever les défis que connaît cette profession et gagner le pari de l'intégration au sein de l'environnement régional et international... ».

08/09/2010

Les procureurs du roi contrôlent plusieurs études de notaires

Les procureurs du roi ont procédé à l'inspection de plusieurs études de notaires dans différentes villes marocaines pour contrôler leur travail, examiner les registres et les contrats, et faire un suivi de leurs activités, des dossiers qu'ils traitent, des émoluments qu'ils reçoivent

et vérifier si ceux-ci sont conformes aux tarifs. Cette inspection a été lancée après les trafics de quelques notaires, qui menacent la crédibilité de la profession et nuisent aux intérêts des citoyens.

04-05 /09/2010



Suspension d'un agent d'autorité pour construction illégale

Selon des sources bien informées, un agent d'autorité de la commune d'Iguerferouane, dans la province d'Al Haouz, a été démis de ses fonctions jeudi dernier, par décision du gouverneur de la province, et accusé d'encourager la construction illégale en réalisant un projet touristique sans permis de construire. Le promoteur du projet est un investisseur marocain résidant en Belgique. Les mêmes sources affirment que la déci-

sion ne concerne pas le président de la commune bien qu'il soit impliqué dans ce projet dont les travaux ont duré une année jusqu'à ce qu'il soit arrêté par l'intervention du gouverneur de la province.

06 /09/2010



El Jadida : « les habitants se plaignent du gaspillage »

« Depuis les dernières élections communales, on n'a jamais cessé de pointer du doigt la mauvaise gestion de la chose publique ainsi que la réalisation de certaines infrastructures qui ont été réceptionnées dans des conditions louches ou ahurissantes entachées d'erreurs, de malfaçons et de manque de finitions. Et, très souvent le citoyen exprime sa colère face à ces nombreuses lacunes constatées dans l'encadrement et le suivi de certains projets accusant des retards importants... Malheureusement, le laxisme et le laisser-aller qui génèrent ces situations

semblent aujourd'hui s'inscrire dans une sorte de "normalité" propre à une inversion totale des règles de la transparence et du sérieux dans l'accomplissement des missions. C'est pourquoi beaucoup de citoyens s'interrogent légitimement sur les objectifs et l'opportunité de certaines décisions en gestion de la chose publique... ».



Scandale foncier à la commune urbaine d'Agadir

Scandale dans la commune urbaine d'Agadir. L'un de ses employés, affecté au service de l'assiette communale, a été arrêté. Il est aujourd'hui poursuivi pour falsification, corruption et trafic d'influence et a été déféré au tribunal de première instance d'Agadir. C'est à la suite d'une histoire de permis d'habiter délivré en dehors de toute procédure réglementaire que l'affaire a éclaté. Selon une source proche du dossier, l'arrestation du fonctionnaire en question est l'aboutissement d'une enquête diligentée par des élus. Le conseil communal

avait en effet déposé en février 2010 une plainte contre X auprès de la justice pour dénoncer la délivrance de permis d'habiter avant la construction. Et ce, après avoir mis la main en octobre 2009 sur des documents en la matière non enregistrés par le service d'urbanisme. L'instruction du dossier révélera peut-être des ramifications bien plus complexes.

06/09/2010

DIVERS



Le ministère de l'intérieur auditionne 6 responsables sur l'habitat anarchique à Médiouna

Le ministère de l'intérieur a entendu six responsables de la province de Médiouna sur des irrégularités liées à la construction anarchique. Parmi les prévenus, le secré-

taire général de la préfecture, un ex-caïd, le président de la commune d'Al Majjatia, ainsi que deux de ses adjoints.

07/09/2010

L'Opinion

Nouvelle plainte pour fausses déclarations et évasion fiscale

Mourad Gartoumi, principal plaignant dans l'affaire du marché de gros de fruits et légumes de Casablanca, vient de déposer une nouvelle plainte au parquet général de Casablanca le 1er septembre. Dans cette plainte, il relève que deux semaines après l'ouverture d'une enquête sur le marché de gros par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) sur ordre du procureur général, les personnes qu'il a désignées et qui se trouvent en relation directe avec les « documents falsifiés et les fausses déclarations sur marchandises » dont

les copies ont été remises aux enquêteurs, n'ont toujours pas été interrogées. Mourad Gartoumi, marchand de fruits et légumes, dénonce depuis des années ce qu'il appelle « un système de détournement et d'évasions fiscales » au marché de gros ce qui fait perdre aux recettes de la ville entre trois et quatre millions de dirhams par jour.



L'affaire de trafic d'agrément devant la cour d'appel de Salé

La chambre criminelle chargée de la criminalité financière à l'annexe de la cour d'appel de Salé a décidé, mardi, de reporter au 17 septembre l'examen de l'affaire des 23 personnes poursuivies pour escroquerie et violation du secret professionnel. La cour a également décidé de joindre le dossier du commissaire principal de police et de l'officier de police qui bénéficient d'une dérogation de compétence. Les prévenus, qui font partie

d'un réseau de 23 personnes, dont un inspecteur principal de police et un gardien de la paix, sont poursuivis pour association de malfaiteurs, escroquerie, corruption, trafic d'influence et violation du secret professionnel.

07/09 /2010



Nouveaux rebondissements dans l'affaire d'escroquerie à la direction des impôts de Tanger

L'affaire d'escroquerie à la direction régionale des impôts de Tanger a connu de nouveaux rebondissements. En effet, il s'est avéré que le terrain, dont la vente avait été soumise à 780 millions de centimes au titre de la taxe sur les revenus immobiliers, était une propriété de l'Etat. Il a été cédé au père du contribuable Lafah-fah pour réaliser un projet public. Selon des sources bien informées, le projet n'a pas vu le jour, alors que le terrain a été vendu contrairement aux dispositions de la

législation en vigueur et du cahier des charges, ce qui met en jeu la responsabilité du directeur régional des domaines, de la Wilaya et de la conservation foncière, la vente étant considérée comme occupation illégale du domaine public. La cour d'appel de Tanger a reporté l'affaire au 22 septembre.



L'inspection générale de l'administration territoriale enquête à Larache

Le lundi 6 septembre, l'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) s'est rendue à Larache pour contrôler les différents services de la commune. Deux inspecteurs de l'IGAT ont commencé l'audit par la division du développement des ressources financières et ses différents services, notamment, le service de la régie des recettes, le service des recettes fiscales et

le service du contentieux, avant de passer aux autres services. Il est prévu d'auditer les dossiers des impôts locaux tels que les taxes sur les terrains urbains non bâtis, les taxes afférentes aux permis de construire au titre des trois dernières années (2008-2009-2010), et les recettes provenant des espaces communaux (les marchés et la gare routière entre autres).

08/09/2010

L'opinion

Un caïd démis de ses fonctions à Meknès

Le caïd du deuxième arrondissement d'Al Ismailia vient d'être démis de ses fonctions par le wali de la région Meknès-Tafilalet. Le caïd, rappelé à l'ordre, selon des sources concordantes aurait causé des torts aux citoyens par ses conduites peu orthodoxes. De nombreuses plaintes arrivaient à la wilaya. Devant la récurrence de certains agissements, loin du nouveau concept de l'autorité, le wali de la région a fini par le relever de

cet arrondissement pour mettre fin à ses pratiques qui commençaient à semer un certain désarroi au sein de la population.

08/09 /2010

DIVERS

الصباح

Un colonel de la gendarmerie royale accusé de corruption

Les services de police d'Agadir ont arrêté les membres d'un réseau qui avaient escroqué des candidats désireux de devenir gendarme. Les prévenus ont été envoyés devant le tribunal militaire de Rabat. L'un d'eux a dénoncé l'implication d'un colonel de la gendarmerie royale qui travaille dans le sud du royaume et qui est

actuellement en détention préventive à Salé. Le colonel, arrêté depuis un an, est poursuivi pour corruption et trafic d'influence, après avoir été inculpé dans une autre affaire d'escroquerie. Le dossier est encore entre les mains du tribunal militaire de Rabat.

بيان اليوم

Les brasseries du Maroc s'accaparent les eaux de la source Ben Smim

L'instance nationale de protection des biens publics Maroc (INPBPM) a demandé à la société des brasseries du Maroc, d'annuler un marché « suspect » relatif à l'exploitation et la commercialisation de l'eau de la source de Ben Smim qui a été cédé par la société Euro-africaine des eaux à la société brasseries du Maroc. L'INPBPM a menacé de préparer une campagne pour boycotter les produits de la société au niveau national et international si elle n'annule pas ce marché. Dans le mê-

me contexte, l'instance a demandé à l'Etat marocain d'intervenir pour mettre fin à ce projet et d'ouvrir une enquête sur les conditions et les circonstances de ce marché, pour protéger les ressources en eau au Maroc qui sont bien public qui ne doit pas être privatisé.

09/09/2010

LesEchos

Accès à l'information, Transparency s'y met aussi

Commandée par Transparency Maroc, une étude portant sur l'accès à l'information publique est en cours de réalisation. Les résultats seront dévoilés au plus tard au mois de novembre, souligne-t-on auprès de l'ONG. L'objectif poursuivi est de remettre sur le tapis le sujet de l'accès à l'information « jusque-là ignoré par les mesures gouvernementales », explique-t-on. Selon Transparency Maroc, le problème jusque-là observé au

Maroc est qu'il existe beaucoup de lois rendant impossible l'accès à l'information. C'est le cas du statut de la fonction publique qui impose le secret professionnel sans définir ce que signifie cette notion.

09/09 /2010



Levée de boucliers contre le ministre de la Justice

Le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, doit se préparer à une rentrée très agitée. Une à une, les associations les plus en vue du monde judiciaire s'indignent, protestent et dénoncent. Cette levée de boucliers a pour origine la décision du ministère de suspendre deux juges membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le premier coup de gueule retentit le 26 août dernier. C'est l'Association Adala -Justice : pour le droit à un procès équitable- qui en est l'auteur. Elle parle d'une « grave décision » et reproche au ministère « d'avoir sanctionné les deux magistrats avant même qu'ils ne soient jugés »... Un jour après la sortie d'Adala, c'est l'Association marocaine pour l'indépendance de la justice (AMIJ) qui réagit: « cet incident (décision du ministère) est une atteinte à la dignité des magistrats élus »... Dès le premier septembre, ce sont les avocats membres

du Parti d'avant-garde démocratique socialiste (PADS) qui entrent en ligne. Leur groupement met d'abord en avant une anomalie procédurale : l'incompétence de la police judiciaire. Ses enquêteurs n'interviennent en effet que dans des affaires de trafic de drogue, de terrorisme, d'atteinte à la sécurité de l'Etat... Puis, comment se fait-il que les juges soient suspendus sans être au préalable entendus par une commission d'enquête judiciaire spéciale, s'interrogent les avocats de la gauche radicale. S'ensuit après l'Instance nationale pour la protection des biens publics. Qui déclare « craindre que les lobbies anti-réformateurs » soient à l'origine de la décision du ministère. Cet événement est un coup dur pour la réforme de la Justice. Qui visiblement a pris un mauvais départ.



A Tanger, un caïd suspendu pour avoir laissé se développer la construction anarchique

Lundi 6 septembre, les services du ministère de l'intérieur ont procédé à la suspension d'un caïd de l'arrondissement de Mesnana à Tanger et à son affectation dans les services de la wilaya de Tanger. La décision de suspension a été prise à cause du développement de la construction anarchique à Mesnana, considéré comme

l'un des quartiers de Tanger les plus affectés par le développement de l'habitat anarchique. D'autres décisions de suspension pourraient être prises contre des agents d'autorité impliqués dans le développement de la construction incontrôlée.



Un responsable de la gendarmerie royale accusé de complicité dans un trafic de drogue

Le commandant adjoint de la brigade de gendarmerie royale de Karia Ba Mohamed dans la province de Taounate sera envoyé à l'Etat-major de la gendarmerie royale pour que soient prises les mesures nécessaires ; il est accusé de faciliter les activités des trafiquants de dro-

gue et soupçonné de complicité avec un commerçant qui vendait les boissons alcooliques sans licence. Il est prévu qu'il soit présenté devant le tribunal militaire.



Le procureur général ouvre le dossier du complexe résidentiel d'Al Firdaous

Selon des sources bien informées, l'ancien président de la commune urbaine de Khouribga, suspendu il ya deux ans, a été convoqué par le procureur général près la cour d'appel de Khouribga, pour être entendu dans le cadre du dossier du complexe résidentiel d'Al Firdaous, où ont été relevées plusieurs irrégularités, notamment la ces-

sion à un promoteur immobilier, par le conseil municipal, d'une forêt appartenant à l'Etat, pour un projet ne concernant pas le logement social. Le tribunal de première instance de Khouribga a condamné l'accusé principal dans ce dossier à deux mois de prison ferme et à l'indemnisation des habitants lésés.

05/09/2010

FOCUS

**Algérie : Djilali Hadjadj, porte-parole de Transparency International en garde à vue**

Le journaliste et écrivain algérien Djillali Hadjadj porte-parole de la section algérienne de Transparency International a été interpellé à l'aéroport Mohamed Boudiaf de Constantine dimanche après midi. Il devrait être présenté au procureur de la république ce lundi, mais ne savait pas, plusieurs heures après le début de sa garde à vue, quel était le motif de son interpellation. Djillali Hadjadj est engagé dans la lutte contre la corruption en Algérie depuis de longues années. Ses interven-

tions régulières dans la presse au sujet de l'actualité, très chargée des « affaires » en Algérie, lui ont également valu de sérieuses inimitiés au sein du sérail... Djilali Hadjadj, dénonçait dès 2006 la dérive des malversations dans la passation des marchés publics, qui ont explosé avec le plan quinquennal et le gonflement des commandes d'Etat. Une dérive qui a débouché sur des informations judiciaires en série en 2009-2010 avec notamment l'affaire de l'autoroute Est-Ouest et celle de Sonatrach.

09/09/2010

**Algérie : des ONG inquiètes après l'arrestation d'un journaliste**

Deux ONG, Reporters sans frontières (RSF) et Transparency International (TI), ont fait part mercredi de leur "inquiétude" après l'arrestation d'un journaliste en Algérie, qu'elles estiment être liée à ses activités contre la corruption. « Les autorités affirment que l'arrestation de Djilali Hadjadj fait suite à un différend d'ordre privé, sans lien avec ses activités journalistiques et militantes. Toutefois, au regard des moyens dispropor-

tionnés déployés par les autorités pour un simple litige de droit commun, on peut s'interroger sur les motivations réelles de certains secteurs du gouvernement », a souligné RSF. « Reporters sans frontières est en effet inquiète que cette accusation soit un prétexte pour faire taire un homme qui n'a eu de cesse de dénoncer la corruption en Algérie », selon l'association.

Communiqué : La coalition UNCAC demande la libération du leader de la lutte contre la corruption en Algérie**Berlin, Mardi 7 Septembre 2010**

La Coalition UNCAC des organisations de la société civile est très inquiète de l'arrestation et de la détention continue par les autorités algériennes de la figure de proue de l'action anti-corruption en Algérie, Djilali Hadjadj et exige sa libération. Djilali a été arrêté le dimanche 5 Septembre 2010 à l'aéroport de Constantine dans le Nord Est du pays. Aux dernières nouvelles, il est toujours détenu par la police. La Coalition UNCAC demande au gouvernement algérien de se conformer à ses obligations légales internationales concernant le procès équitable et le traitement digne des détenus.

Hadjadj est le président d'une organisation anti-corruption : l'Association Algérienne de Lutte Contre la corruption (AALCC). Il est un défenseur hors-pair de la lutte contre la corruption et a récemment publié plusieurs articles attaquant à la fois le Président algérien et la nouvelle officine anti-corruption créée le mois dernier. Son organisation est membre de la Coalition UNCAC, un réseau mondial d'organisations de la société civile.

En novembre 2009, le gouvernement algérien a empêché l'organisation de Mr Hadjadj d'être représentée à la 3ème Conférence des Etats-Parties de la

Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) qui se tenait à Doha. Djilali Hadjadj, pour l'heure en état d'arrestation, était présent à la 2ème Conférence des Etats Parties de la CNUCC en Indonésie au début de 2008 et avait longuement parlé devant son auditoire concernant la nécessité de protéger les activistes anti-corruption et a fait part de ses expériences avec le gouvernement d'Algérie (L'enregistrement vidéo de sa présentation est disponible).

Malgré le fait qu'une organisation de Droits Humains aient confirmé que Hadjadj avait pu entrer en contact avec son avocat et avec sa femme, la Coalition est inquiète quant à son sort, et particulièrement en ce qui concerne sa santé. Selon des membres de sa famille, Djilali est censé être transféré aujourd'hui à Alger, en vue de l'accomplissement d'une formalité légale devant le juge.

Depuis des années, Hadjadj travaille pour prévenir et stopper la corruption en Algérie avec une attitude critique mais constructive. La Coalition demande au gouvernement algérien que son traitement par la justice soit équitable et transparent, conformément aux standards internationaux en la matière.

03/09/2010

DIVERS

LE MATINch Climat : un site internet pour plus de transparence sur les aides

Un site internet détaillant les contributions financières pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux changements climatiques a été créé afin d'apporter plus de transparence sur les fonds promis lors du sommet de Copenhague, a-t-on appris vendredi à Genève. Le site a été initié par les Pays-Bas et révélé à l'occasion de la réunion informelle de deux jours sur le financement de la lutte contre le réchauffement climatique, organisé par le Mexique et la Suisse à trois mois du grand sommet de l'ONU à Cancun. Son objectif est de

faire le suivi des 30 milliards de dollars d'aide promis entre 2010 et 2012 par les pays industrialisés aux plus vulnérables lors de la dernière grande conférence onusienne sur le climat au Danemark en décembre 2009. Le site "apporte une transparence sur l'origine, les montants et l'utilisation des fonds qui vont aux pays en développement afin de les aider à lutter contre les changements climatiques", a expliqué la ministre de l'Environnement des Pays-Bas, Tineke Huizinga.

06/09/2010

LE MESSAGER Corruption : au Cameroun, 467 dossiers traités par la COMICODI

L'année dernière a été intense pour la Commission indépendante contre la corruption et la discrimination (COMICODI). Selon son rapport d'activités 2009 qu'elle vient de publier, la commission a reçu 467 requêtes de différentes natures, contre 202 seulement en 2008. Ces requêtes, précise-t-on dans la note de présentation du rapport, vont de simples plaintes pour refus de service et abus d'autorité dans les services publics, à la torture, les arrestations et détentions arbitraires, la viola-

tion des droits de notes dans les concours et le tribalisme. Le même rapport note que l'on peut reconnaître qu'au moins « un quart des requêtes pouvaient être qualifiées d'exagérées dans les prétentions et les accusations ». Cela n'enlève cependant pas le fait que les citoyens camerounais sont de plus en plus désemparés face à la désorganisation de l'Etat et l'approfondissement de la corruption.

Un communiqué de presse



Par communiqué de presse daté du 19 août 2010, le ministre de la justice a rendu publique sa décision de suspendre de leurs fonctions, les magistrats Jaafar Hassoune et Mohamed Amghar, tous deux membres du Conseil supérieur de la magistrature et d'engager à leur encontre, des poursuites disciplinaires pour violation du secret des délibérations de ce Conseil par la divulgation, au quotidien Assabah, de certaines conclusions de ses travaux.

Face à cette situation, les neuf associations signataires du Mémorandum pour la réforme de la justice souhaitent :

1. Rappeler que l'attribution par la loi, au ministre de la justice, du pouvoir de suspendre unilatéralement un magistrat constitue une atteinte flagrante au principe de la séparation des pouvoirs et aux normes universelles d'indépendance de la Justice ;
2. Observer, que les résultats d'une enquête conduite par la brigade nationale de police judiciaire sous l'autorité du ministre de la justice à l'encontre des journalistes du quotidien Assabah, ne sauraient servir de base admissible juridiquement pour établir la commission d'une faute grave dans l'exercice de la profession, dès lors que les prétendus faits qui leur sont reprochés sont imputables à l'exercice du mandat pour lequel ils ont été élus par leurs pairs pour accomplir une mission constitutionnelle en qualité de membres du conseil supérieur de la magistrature ;
3. Soutenir qu'en accusant fermement les deux magistrats d'être à l'origine de la divulgation des informations rapportées par la presse et en les jetant en pâture à l'opinion publique par la publication d'un communiqué de presse, le ministère de la justice viole la présomption d'innocence et prononce leur condamnation avant même leur audition, exerçant ainsi une pression inadmissible sur les travaux du Conseil supérieur de la magistrature ;
4. Exprimer leur indignation profonde eu égard à la méthode expéditive avec laquelle a été traitée cette affaire, dont les causes véritables sont imputables à l'absence de transparence et à la négation du droit à l'information.

Les neuf associations signataires du Mémorandum pour la réforme de la Justice soulignent, de nouveau, que la réalisation de cet objectif requiert clairement la volonté politique d'en finir avec une magistrature subordonnée pour jeter les bases d'une justice probe et indépendante.

Les neuf associations:

- LMDDH : la ligue Marocaine de défense de droit de l'homme
- AMDH : Association Marocaine des droits Humains
- OMDH : Organisation Marocaine des droits Humains
- FMVJ : Forum Marocain pour la vérité et la justice
- Amnesty : Amnesty international -section Maroc
- OMDP : Observatoire Marocain des prisons
- Adala : Association ADALA
- TM : Transparency –Maroc
- AMDIM : Association Marocaine de défense de l'indépendance de la magistrature

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 septembre 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma